

Préavis 2023/54 du 26 octobre 2023
*Budget de fonctionnement de l'exercice 2024 Plan
des investissements pour les années 2024 à 2027*

RAPPORT DE MINORITÉ

La minorité de la Commission des finances invite le Conseil communal à apporter des modifications substantielles à la proposition de budget de la Municipalité pour l'exercice 2024. Malgré les efforts consentis dans certains secteurs, il apparaît en effet à la minorité que les dépenses et investissements consentis pour l'heure ne répondront pas aux besoins écologiques et sociaux de la majorité de la population. De plus, le projet de budget 2024 poursuit une politique de contraction des dépenses publiques, puisque les moyens financiers comme le personnel alloués à la majorité des services continuent de se réduire, relativement à la croissance de la population résidente.

Une oreille de la majorité prêtée trop tardivement aux appels de la minorité

Premièrement, la minorité tient à souligner les dépenses qui, enfin, ont été consenties alors que la minorité en fait la proposition depuis plusieurs années, notamment dans le domaine de l'accueil de jour en crèche et garderie, des hébergements d'urgence ou dans l'extension et la décarbonations des réseaux des SIL. Si ces dépenses sont à saluer, nous ne pouvons que déplorer qu'elles interviennent si tard et, pour certaines, de façon encore insuffisante. La minorité considère néanmoins ces avancées comme, entre autres efforts réalisés, le fruit de son travail de conviction réalisé depuis plus de deux législatures, sur des thèmes qui lui paraissent prioritaires.

Ainsi, les soussignés accueillent avec satisfaction les investissements prévus dans le secteur de l'accueil de jour, avec une enveloppe de CHF 8,5 millions et plusieurs centaines de places prévues pour la petite enfance et l'accueil parascolaire. Ce n'est pas faute d'avoir enjoint la Municipalité, amendement après amendement, initiative après initiative, de consentir plus vite et plus fortement à allouer toutes les ressources nécessaires pour parvenir à l'objectif d'«un enfant = une place en crèche, garderie ou accueil parascolaire ». En l'état, nous déplorons que cette accélération n'intervienne qu'après de longues années de pénurie et nous proposons de la renforcer, de sorte à atteindre cet objectif dans les plus brefs délais. De plus, il apparaît fondamental d'améliorer le taux d'encadrement des enfants au sein de ces structures, en particulier pour les plus petit-e-s, raison pour laquelle nous proposons également de renforcer les moyens alloués pour atteindre un taux de 7 enfants par éducateur-riche au lieu de 10 pour les enfants des groupes trotteurs et moyens (amendements 15, 16 et 17)

De même, la minorité accueille avec satisfaction le développement et l'annualisation des places en accueil d'urgence pour les personnes sans domicile. Il s'agit d'une de ses priorités politiques et ce renforcement intervient, lui aussi, après de nombreux dépôts et amendements aux budgets successifs initiés par le groupe Ensemble à Gauche Lausanne (EàG). Pour autant, il faut rappeler que ces nouvelles places surviennent seulement quelques années après la fermeture de celles qui se trouvaient au Guest House des Epinettes, et un an après celle du Répit. Plus généralement, il est d'ores et déjà établi que malgré ce renforcement, des dizaines, voire des centaines de personnes différentes vont se trouver, peut-être sur de longues durées, sans solutions pour dormir sous un toit la nuit. Les solutions actuelles reposant sur la réouverture d'abri de la protection civile nous semblent un dernier recours insatisfaisant qui témoigne de l'urgence dans laquelle la Municipalité doit agir, faute de stratégie à moyen terme. En hiver comme en été, la minorité estime qu'il devrait s'agir d'une priorité de la Ville que de garantir à chacune et chacun la possibilité de s'abriter dans un lieu sûr et décent la nuit. Raison pour laquelle nous proposons d'augmenter le financement des places pour l'accueil à bas seuil (amendements 9 et 10)

Après les interventions couronnées de succès d'EàG pour augmenter la subvention de la Ville de Lausanne à la centrale alimentaire de Caritas en 2023, la précarité n'a pas disparu de nos rues. En témoigne, la croissance des demandes à laquelle fait face la Soupe populaire de Mère Sofia qui fait face à un déficit de 150'000 CHF. Par conséquent, le groupe EàG propose un amendement (X) pour augmenter la subvention accordée par la ville à cette institution essentielle.

Aussi, les membres de la minorité de gauche constatent qu'une partie du renforcement du personnel de l'Inspection du travail Lausanne (ITL) demandée depuis plusieurs années a enfin été octroyée, avec une augmentation de 0,4 EPT. Ainsi, la minorité proposera d'augmenter cette dotation de 0,6% d'EPT, de sorte à atteindre les 1% défendus lors des précédents débats budgétaires (amendement 8)

Par ailleurs, il y a lieu de se réjouir que la Municipalité ait, dans le cours de l'exercice budgétaire 2023, consenti à l'indexation pérenne des salarié-e-s de la FASL, de sorte que la minorité ne déposera pas d'amendement analogue pour 2024.

Ensemble à Gauche salue également la mise en action du Fonds CO2 basé sur la marge bénéficiaire réalisée par le gaz que nous avons demandé par voie d'amendement au Budget 2022. Les SIL investissent par ce biais dans l'extension et la décarbonation du réseau de chauffage à distance, mesures essentielles pour atteindre les objectifs du Plan climat.

Pour une bifurcation écologiste et solidaire

Malgré les points évoqués ci-dessus, il apparaît aux yeux de la minorité que de nombreuses carences dans la politique budgétaire de la ville continueront de l'empêcher de passer de la parole aux actes, c'est-à-dire de transformer en changements concrets et profonds les promesses électorales de 2021, y compris celles de la majorité rose-verte.

Alors que les difficultés financières ne cessent de s'accroître, notamment depuis l'inflation qui a débuté au printemps 2022, les mesures de protection sociale proposées par une ville comme Lausanne n'apparaissent pas à la hauteur. De fait, le pouvoir d'achat de la majorité de la population ne cesse de se réduire, puisque même lorsque les salaires sont indexés sur l'IPC, ceux-ci ne prennent pas en compte des charges importantes, tels les frais d'assurance ou les dépenses pour le logement, en forte augmentation ces dernières années. Ainsi, la ville de Lausanne devrait proposer une série de mesures de soutien pour protéger sa population d'une détérioration des conditions de vie.

Dès lors pour soutenir les personnes frappées le plus durement par la crise, la minorité propose, en plus de l'amendement évoqué pour l'augmentation du nombre de places d'accueil d'urgence et celui pour renforcer la subvention allouée à la Soupe populaire (amendement 11) de permettre au Sleep-In de proposer un accueil de jour pour l'accueil à bas seuil (amendement 9), d'octroyer une subvention au Collectif Jean Dutoit (amendement 10), qui assume de fait une part de l'accueil d'urgence que Lausanne n'assume pas et qui réduit ainsi la pression exercée sur les structures subventionnées ou administrées par la Ville. De plus, pour que Lausanne joue son rôle dans l'enraiment de la spirale à la hausse des loyers, la minorité propose une baisse de tous les loyers et des charges pour les logements en main de la Ville, à hauteur de 10% (amendement 14). Enfin, les soussignés proposent également d'augmenter les subventions casuelles dans les domaines de la culture, dans le but de mieux rémunérer les travailleurs-euses de ces secteurs (amendement 2)

Pour faire la transition entre mesures sociales et mesures écologiques, il y a lieu de relever que la minorité propose d'élargir la gratuité ciblée des transports publics aux personnes bénéficiant des subsides LAMal, ainsi que la suppression des émoluments de CHF 40 à 80 francs (amendement 12). Cette proposition favorisera le transfert modal et constituera, dans le même temps, un soutien bienvenu à la consommation populaire.

Dans le même sens, c'est ici l'occasion de souligner que la minorité propose de concrétiser la volonté exprimée par le Conseil communal de subventionner l'achat de vélos non-électriques pour les résident-e-s lausannois-e-

s, mesure qui constituerait également un encouragement à l'utilisation de transports non-polluants, tout en soutenant le pouvoir d'achat des ménages (amendement 7).

Renforcer les moyens pour lutter contre toutes les oppressions et pour l'égalité

Si la Ville de Lausanne articule un discours d'inclusion et de promotion de l'égalité entre les genres, entre les races ou encore quelle que soit leur orientation sexuelle, la minorité constate que beaucoup reste à faire en la matière. Sans en tenir grief à la Municipalité, les soussignés estiment que des efforts supplémentaires, tout à la fois modestes à l'échelle du budget, mais substantiels pour les objectifs visés, devraient être consentis. Raison pour laquelle la minorité propose : de doter l'Observatoire de la sécurité et des discriminations d'un fonds alimenté annuellement à hauteur de CHF 100'000 pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à l'inclusion des minorités de genre (amendement 4) ; d'augmenter de CHF 100'000 la dotation prévue pour le programme sport pour toutes et tous, afin de que la Municipalité investisse plus de moyens pour promouvoir l'égalité homme/femme dans le sport et élargisse l'action du fonds pour inclure les minorités de genre (amendement 6) ; de doter le Bureau lausannois pour l'intégration d'un fonds muni d'une enveloppe annuelle CHF 100'000, pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à la prévention du racisme (amendement 13) ; d'augmenter de CHF 50'000 les subventions ponctuelles octroyées par le Bureau de l'égalité à des projets en faveur de l'égalité entre les genres (amendement 18)

En finir avec l'austérité larvée dans l'octroi des postes au sein des services

Cela fait de nombreuses années que la Ville de Lausanne pratique, dans la grande majorité de ses services, une forme de politique du *personal stop*, à savoir un gel des embauches. Comme évoqué ci-dessus, cette politique, en période de forte croissance démographique, revient à réduire la qualité des prestations à la population, en réduisant le nombre d'employé-e-s par habitant-e-s.

Pour la minorité, cette politique devrait être arrêtée immédiatement, de sorte à soulager tous les services actuellement en difficulté et à leur permettre d'assumer leurs missions et satisfaire les besoins de la population. Les propositions qui seront défendues dans le débat budgétaire ne constituent ainsi qu'une part marginale de la politique d'engagement défendue par la minorité. Mais le renforcement du personnel dans l'accueil de jour, à l'ITL ainsi que dans certaines structures subventionnées, tel que proposé ci-dessus, constitue déjà des propositions allant dans ce sens.

Pour renforcer les prestations délivrées par le service des bibliothèques, la minorité propose d'octroyer le nombre d'EPTs nécessaires à améliorer les horaires d'ouverture, ainsi que les conditions de travail au sein du service (amendement 3). Cette proposition vise plus loin que de simplement permettre aux lecteurs-rices d'accéder aux bornes de prêts à des horaires plus étendus. Elle se donne pour but de garantir un accès universel à la lecture, d'une part, et à un lieu serein, d'autre part. A l'heure où tout se marchandise, les bibliothèques constituent l'un des derniers lieux publics dans lesquels il est permis de passer du temps sans payer, où l'on trouve des espaces de travail bien équipés – élément essentiel pour bien des personnes devant travailler à domicile et dont le logement n'apporte pas des conditions de travail décentes –, un accès aux savoirs, au réseau, un lieu de sociabilité, un espace de renseignements. De plus, l'amélioration des prestations de ce service durant le week-end constituerait un allié de poids pour les structures d'accueil et d'animation socio-culturelle qui, le dimanche notamment, se trouvent bien limitées dans les activités hors-murs qu'elles peuvent proposer aux enfants et aux adolescent-e-s qui les fréquentent.

En plus de porter un coup aux services publics communaux, cette politique de restriction du personnel atteint peut-être le paroxysme du ridicule dans la situation qui prévaut au sein de la Direction Sécurité et Economie (SE) : alors que la Municipalité continue de renforcer les EPTs alloués aux Corps de police – jugé secteur prioritaire avec celui de l'accueil de jour de l'enfance – ce dernier se trouve, de façon endémique, dans l'impossibilité de les attribuer, faute de personnel qualifié disponible en suffisance sur le marché du travail ; dans le même temps, d'autres services de la direction sont sous pressions. C'est notamment le cas du Contrôle des habitant-e-s qui, malgré des efforts importants réalisés pour améliorer l'efficacité au travail, peine à atteindre les objectifs fixés par sa hiérarchie et voit son personnel maintenu sous pression presque constante.

Dès lors, la minorité propose de transférer 3 EPTs – c'est-à-dire une part dérisoire des EPTs non-pourvus – du Corps de police vers le Contrôle des habitant-e-s (amendement 5). Il s'agit d'une mesure élémentaire de rééquilibrage, qui n'impactera pas les missions des agent-e-s de police à Lausanne.

Se donner les moyens d'une politique ambitieuse

Les orientations budgétaires prises au niveau cantonal ne laissent rien présager de bon pour les finances publiques : après une réforme de la fiscalité des entreprises, menée à la façon d'un bulldozer et qui a déjà fait perdre des centaines de millions de francs aux collectivités publiques du canton de Vaud, le Grand conseil prévoit une baisse d'impôts de 3,5%. Cette mesure va en priorité profiter aux plus hauts revenus et risque de provoquer des coupes dans les prestations, y compris pour les communes, si celles-ci n'agissent pas pour compenser le manque à gagner. Il s'agit bel et bien d'une forme de politique des caisses vides qui se poursuit depuis 2015 et s'intensifiera à partir de 2024. La minorité estime que la Ville doit réfléchir aux moyens de compenser ces pertes.

Toujours dans ce contexte économique et budgétaire, il apparaît urgent à la minorité que Lausanne se donne les moyens d'investir pour assumer les tâches qui incombent à la quatrième ville de Suisse, s'agissant de protéger la population face aux crises qui sont là et vont aller croissantes, comme d'opérer rapidement et avec force la transition écologique qu'appelle la période historique dans laquelle nous sommes. Disons-le sans détour : des investissements se chiffrant en milliards seront nécessaires pour parvenir à ces objectifs. C'est la raison pour laquelle la minorité déplore que le plan des investissements proposé par la Municipalité ne prévoit toujours pas les ressources nécessaires.

La minorité demande une politique d'investissements plus ambitieuse, quitte à contracter des emprunts pour les financer. La dette de la Ville est sous contrôle et le resterait si elle devait s'élever, au terme de la législature et après des années de stagnation, à un montant avoisinant les CHF 3 milliards. De fait, les taux d'intérêt très bas sur les emprunts lausannois illustrent la confiance dont bénéficie la Ville auprès des créanciers, ce qui prouve bien que la situation est parfaitement soutenable. Les notes octroyées par les agences de notation témoignent de cette marge de manœuvre, et la baisse de la charge des intérêts payés par la Ville l'illustre également. Une collectivité publique comme Lausanne ne doit pas craindre de s'endetter pour investir sur l'avenir, bien au contraire. Ces investissements sont l'assurance d'une population protégée de la précarité et d'une ville prête pour faire face aux catastrophes écologiques qui vont s'intensifiant. Ces investissements sont l'assurance du futur, une garantie de retour sur investissement.

Dès lors, il est regrettable que la Municipalité n'ait pas prévu une marge d'endettement plus souple en début de législature, puisque le Canton pourrait se montrer plus restrictif dans le cas où il faudrait revenir avec un nouveau plafond en cours de législature.

Conclusion

Concernant le vote final du budget, le groupe de la minorité déterminera sa position en fonction de l'accueil qui sera réservé aux amendements qu'elle défendra au sein du Conseil ; si ses propositions sont rejetées dans leur majorité, elle refusera le budget.

Pour la minorité de la Commission des finances,

Pierre Conscience
Ensemble à Gauche Lausanne (EàG)

Johann Dupuis
Ensemble à Gauche Lausanne (EàG)

Commission des finances de Lausanne
Amendements d'Ensemble à Gauche Lausanne
BUDGET 2024

1. Culture et développement urbain

Amendement 1

EàG - Augmenter la contribution de Lausanne à la coopération internationale

La Ville dispose d'un Fonds pour la Solidarité internationale et la coopération au développement. En lien avec la guerre en Palestine, nous aimerions augmenter les montants distribués au travers de ce fonds.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 11 | SG-CD | 365 | 9'554'400 | 150'000 | 9'704'400 |

Total de charges supplémentaires : 150'000 CHF

Amendement 2

EàG - Augmentation des subventions casuelles pour une culture alternative et populaire lausannoise (12 – Service de la culture)

Doubler les subventions casuelles pour les arts visuels, la création scénique indépendante, les manifestations culturelles, la musique et la participation culturelle, dans le but d'améliorer les salaires des personnes les plus précaires travaillant dans ces secteurs.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 12 | CULT | 319 | 3'012'000 | 2'735'000 | 5'747'000 |
| 12 | CULT | 365 | 50'261'500 | 230'000 | 50'491'500 |

Total de charges supplémentaires : 2'965'000 CHF

Amendement 3

EàG – Augmenter le nombre d'EPTs alloués au service des bibliothèques.

Augmenter le nombre d'EPTs alloué au service des bibliothèques, de sorte à améliorer les prestations délivrées à la population, ainsi que les conditions de travail au sein de ce service.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 13 | BAVL | 301 | 5'482'100 | 1'401'600 | 6'883'700 |
| 13 | BAVL | 303 | 503'400 | 182'400 | 685'800 |
| 13 | BAVL | 304 | 735'600 | 336'000 | 1'071'600 |

Total de charges supplémentaires : 1'920'000 CHF

2. Sécurité et économie

Amendement 4

EàG - Pour une véritable politique lgbtiq+

Nous désirons que l'observatoire de la sécurité et des discriminations soit doté d'un fonds avec une enveloppe de 50'000CHF pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à l'inclusion des minorités de genre.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 16 | SG-SE | 380 | - | 100'000 | 100'000 |

Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF

Amendement 5

EàG - Réaffecter des EPTs non pourvus de la Police vers le Contrôle des habitant-e-s

Dès lors que ces postes ne seront pas pourvus en 2024, réaffecter le financement de 3 EPTs du Corps de Police vers le Contrôle des habitant-e-s, de sorte à soulager la charge de travail de ce service et à lui permettre d'assumer ses missions dans de meilleures conditions.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 17 | CP | 301 | 74'026'700 | - 262'800 | 73'763'900 |
| 17 | CP | 303 | 6'761'500 | - 34'200 | 6'727'300 |
| 17 | CP | 304 | 10'706'200 | - 63'000 | 10'643'200 |
| 19 | CH | 301 | 3'950'100 | 262'800 | 4'212'900 |
| 19 | CH | 303 | 354'100 | 34'200 | 388'300 |
| 19 | CH | 304 | 518'900 | 63'000 | 581'900 |

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

3. Sport et cohésion sociale

Amendement 6

EàG - Plus de moyens pour le sport inclusif !

Cet amendement demande d'augmenter de 100'000 CHF la dotation prévue pour le programme sport pour toutes et tous afin de que la Municipalité investisse plus de moyens pour promouvoir l'égalité homme/femme dans le sport et élargisse l'action du fonds pour inclure les minorités de genre.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 23 | SPORTS | 365 | 15'555'300 | 100'000 | 15'655'300 |

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF

Amendement 7

EàG - Création d'une subvention pour vélo non-électrique

Le mardi 20 septembre 20, le Conseil communal adoptait, dans le cadre du vote sur le préavis 2020/15, la conclusion suivante: « Le Conseil communal décide d'allouer à la Municipalité une enveloppe de 1'780'000 CHF par l'intermédiaire du fonds communal pour le développement durable, pour financer une subvention à l'achat de vélos sans assistance électrique en faveur des lausannois et lausannoises de 14 ans et plus, à la hauteur de 15% du prix d'achat avec un plafond maximum de CHF 300 par personne. Le fonds pourra être repourvu, si nécessaire, à la fin 2023 ». Etant donné que la Municipalité n'a jamais créé ce fonds demandé par le Conseil communal, cet amendement propose de le mettre en place dans le cadre du budget 2024. La dotation du fonds, de 1'845'000 CHF, est adaptée aux montants supplémentaires prévus par le rapport-préavis 2023/46 et il est proposé d'attribuer la gestion de ce fonds au service des sports.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|-------------|---------------|
| 23 | SPORTS | 365 | 15'555'300 | 1'845'000 | 17'400'300 |
| 27 | SG-LEA | 439 | - 719'000 | - 1'845'000 | - 2'564'000 |

Total de charges supplémentaires : 1'845'000 CHF

Total de diminution des revenus : 1'845'000 CHF

Augmentation du déficit : 0 CHF

Amendement 8

EàG - Une inspection du travail au service des travailleurs-euses (Service du travail – 250)

Augmenter de 0.6 EPTs les postes attribués à l'inspection du travail.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|------------------|---------|----------------|------------|---------------|
| 251 | Insp. Travail | 301 | 15'582'300 | 52'600 | 15'634'900 |
| 251 | Insp. Travail | 303 | 1'417'100 | 6'900 | 1'424'000 |
| 251 | Insp. Travail | 304 | 2'185'400 | 12'600 | 2'198'000 |

Total de charges supplémentaires : 72'100 CHF

Amendement 9

EàG - Financer l'accueil de jour au Sleep-in

La chaîne du bonheur finançait l'accueil de jour au Sleep-in jusqu'en 2023. Cet amendement vise à ce que Lausanne finance cette prestation en 2024.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 50 | SISP | 365 | 12'176'400 | 74'500 | 12'250'900 |

Total de charges supplémentaires : 74'500 CHF

Amendement 10

EàG - Subvention à Jean Dutoit

Accorder une subvention du SISP de 50'000 CHF /an au collectif Jean Dutoit.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 50 | SISP | 365 | 12'176'400 | 50'000 | 12'226'400 |

Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF

Amendement 11

EàG - Augmentation de la subvention à la Soupe populaire

Renforcer l'action de cette prestation d'urgence et soulager le personnel qui effectue cette mission.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 50 | SISP | 365 | 12'176'400 | 180'000 | 12'356'400 |

Total de charges supplémentaires : 180'000 CHF

Amendement 12

EàG - La gratuité ciblée des transports publics pour protéger le climat !

Suppression des émoluments (40 CHF et 80 CHF) pris sur les abonnements annuels Mobilis des Seniors, des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI et des jeunes en formation jusqu'à 25 ans prévus par le rapport-préavis sur les premières mesures du plan climat et la stratégie des financements. Plus extension de la couverture selon les mêmes conditions aux bénéficiaires de subsides Lamal (36'200 bénéficiaires).

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 50 | SISP | 366 | 7'106'000 | 24'000'000 | 31'106'000 |
| 50 | SISP | 431 | - 750'000 | 550'000 | - 200'000 |

Total de charges supplémentaires : 24'000'000 CHF

Total de diminution des revenus : 550'000 CHF

Augmentation du déficit : 24'550'000 CHF

Amendement 13

EàG - Un fonds pour soutenir la prévention du racisme

Nous désirons que le BLI soit doté d'un fonds avec une enveloppe de 100'000 CHF pour accorder des subventions à des projets qui apportent une contribution à la prévention du racisme.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 50 | SISP | 380 | - | 100'000 | 100'000 |

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF

4. Logement, Environnement et Architecture

Amendement 14

EàG - Pour la baisse des loyers

Baisser de 10% sur tous les loyers perçus par la ville de Lausanne (y compris les baux commerciaux).

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 29 | GER | 423 | -42430400 | 1'965'800 | - 40'464'600 |
| 29 | GER | 427 | -13404300 | 62'500 | - 13'341'800 |

Total diminution des revenus : 2'028'300 CHF

5. Enfance, Jeunesse et Quartiers

Amendement 15

EàG - Un enfant = une place en crèche (34 – Service de la petite enfance)

Selon l'étude de Microgis, le ratio minimum à atteindre pour répondre aux besoins en 2026 serait de 42.8% (par rapport à une prise en charge 5/7 jours de chaque enfant lausannois en âge d'aller à la crèche). Pour atteindre ce ratio, il serait nécessaire de développer 823 places d'accueil supplémentaire jusqu'en 2026. Le plan de développement proposé par la Municipalité budgétant que le développement de 560 places, 263 places seront manquantes à la fin de la législature. Nous proposons de combler ce déficit par des investissements supplémentaires en 2024, 2025 et 2026. Pour 2024, nous proposons de créer 100 places de plus que ce que propose la Municipalité dans le budget 2024.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|---------------------|---------|---------|----------------|-------------|---------------|
| 34 | SPE | 301 | 41'377'800 | 906'700 | 42'284'500 |
| 34 | SPE | 303 | 3'774'000 | - 21'400 | 3'752'600 |
| 34 | SPE | 304 | 5'139'100 | 462'300 | 5'601'400 |
| 34 | SPE | 305 | 125'200 | 8'300 | 133'500 |
| 34 | SPE | 306 | 22'900 | 100 | 23'000 |
| 34 | SPE | 309 | 166'500 | 30'800 | 197'300 |
| 34 | SPE | 310 | 64'700 | 1'000 | 65'700 |
| 34 | SPE | 311 | 741'600 | 172'100 | 913'700 |
| 34 | SPE | 312 | 469'200 | 44'100 | 513'300 |
| 34 | SPE | 313 | 1'976'700 | 60'700 | 2'037'400 |
| 34 | SPE | 314 | 1'209'900 | 686'000 | 1'895'900 |
| 34 | SPE | 315 | 20'500 | 1'700 | 22'200 |
| 34 | SPE | 316 | 4'512'800 | 457'700 | 4'970'500 |
| 34 | SPE | 317 | 50'000 | 3'300 | 53'300 |
| 34 | SPE | 318 | 33'261'800 | 1'251'100 | 34'512'900 |
| 34 | SPE | 330 | 37'300 | 400 | 37'700 |
| 34 | SPE | 331 | 32'500 | 4'100 | 36'600 |
| 34 | SPE | 351 | 713'000 | 2'600 | 715'600 |
| 34 | SPE | 365 | 1'825'800 | - 26'600 | 1'799'200 |
| 34 | SPE | 390 | 2'686'700 | 134'000 | 2'820'700 |
| Total des charges: | | | 98'208'000 | 4'179'000 | 102'387'000 |
| 34 | SPE | 435 | - 12'636'700 | - 1'045'900 | - 13'682'600 |
| 34 | SPE | 439 | - 352'600 | 60'100 | - 292'500 |
| 34 | SPE | 451 | - 16'559'300 | - 2'308'500 | - 18'867'800 |
| 34 | SPE | 490 | - 335'800 | - 3'000 | - 338'800 |
| Total des produits: | | | - 29'884'400 | - 3'297'300 | - 33'181'700 |

Total de charges supplémentaires : 4'179'000 CHF

Total de revenus supplémentaires : 3'297'300 CHF

Augmentation du déficit : 881'700 CHF

Amendement 16

EàG - Taux d'encadrement dans l'accueil préscolaire

Afin de garantir un taux d'encadrement suffisant pour les enfants ainsi que des conditions de travail de qualité pour le personnel en vue de combattre la pénurie actuelle, le taux d'encadrement doit être d'au moins un-e éducateur/éducatrice pour 7 enfants dans les catégories *trotteurs* et *moyens*.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 34 | SPE | 301 | 41'377'800 | 6'394'800 | 47'772'600 |
| 34 | SPE | 303 | 3'774'000 | 832'200 | 4'606'200 |
| 34 | SPE | 304 | 5'139'100 | 1'533'000 | 6'672'100 |

Total de charges supplémentaires : 8'760'000 CHF

Amendement 17

EàG - Un enfant = une place en APEMS (35 – Service des écoles et du parascolaire)

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation prévue par la Municipalité pour 2024.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|---------------------|---------|---------|----------------|-------------|---------------|
| 35 | SEP | 301 | 48'764'000 | 6'194'000 | 54'958'000 |
| 35 | SEP | 303 | 4'520'300 | 373'100 | 4'893'400 |
| 35 | SEP | 304 | 5'516'100 | 612'300 | 6'128'400 |
| 35 | SEP | 305 | 144'400 | 16'900 | 161'300 |
| 35 | SEP | 309 | 164'600 | 41'000 | 205'600 |
| 35 | SEP | 310 | 98'000 | 3'700 | 101'700 |
| 35 | SEP | 311 | 714'100 | 42'300 | 756'400 |
| 35 | SEP | 312 | 4'919'300 | - 157'600 | 4'761'700 |
| 35 | SEP | 313 | 1'247'800 | 219'500 | 1'467'300 |
| 35 | SEP | 314 | 7'500'000 | 787'000 | 8'287'000 |
| 35 | SEP | 315 | 246'700 | 21'500 | 268'200 |
| 35 | SEP | 316 | 4'837'600 | 856'900 | 5'694'500 |
| 35 | SEP | 317 | 404'500 | 23'500 | 428'000 |
| 35 | SEP | 318 | 9'870'200 | 609'600 | 10'479'800 |
| 35 | SEP | 319 | 771'400 | 349'700 | 1'121'100 |
| 35 | SEP | 330 | 119'400 | 9'600 | 129'000 |
| 35 | SEP | 331 | 17'587'300 | - 101'600 | 17'485'700 |
| 35 | SEP | 380 | 196'800 | 196'800 | 393'600 |
| 35 | SEP | 390 | 8'286'900 | 222'200 | 8'509'100 |
| Total des charges: | | | 115'909'400 | 10'320'400 | 126'229'800 |
| 35 | SEP | 427 | - 1'517'200 | 62'000 | - 1'455'200 |
| 35 | SEP | 435 | - 12'675'500 | - 999'600 | - 13'675'100 |
| 35 | SEP | 439 | - 6'241'200 | - 200'100 | - 6'441'300 |
| 35 | SEP | 451 | - 13'977'900 | - 1'301'200 | - 15'279'100 |
| 35 | SEP | 490 | - 987'800 | - 41'800 | - 1'029'600 |
| Total des produits: | | | - 35'399'600 | - 2'480'700 | - 37'880'300 |

Total de charges supplémentaires : 10'320'400 CHF

Total de revenus supplémentaires : 2'480'700 CHF

Augmentation du déficit : 7'839'700 CHF

6. Finances et Mobilité

Amendement 18

EàG - Favorisons l'égalité entre les genres

Le bureau de l'égalité distribue des subventions ponctuelles à des projets en faveur de l'égalité entre femmes et hommes. Nous désirons que le budget accordé à ces subventions soit augmenté de 100'000 CHF et s'adresse à tout projet en faveur de l'égalité entre les genres.

| Div. | Service | Comptes | Montant actuel | Amendement | Montant total |
|------|---------|---------|----------------|------------|---------------|
| 38 | SG-FIM | 365 | 10'000 | 100'000 | 110'000 |

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF